

15. Mai 1781.

119

fulmans, & pour prendre en même tems connoissance, si les effets trouvés à bord de la prise faite sur les Ragusains appartenoient réellement en partie à des sujets de Malte; & après que cela aura été prouvé & vérifié par serment, les propriétaires pourront se rendre ici pour être indemnisés de leur perte.

L'Empereur mon maître m'ordonne encore de vous écrire, afin que vous préveniez les ministres de vos Souverains, que toutes les lettres que son secrétaire d'état Sidi Mahammed Ben Hamet, bacha de Touquela, leur adressera, mériteront une entière & pleine foi, de même que si elles étoient écrites par Sa Majesté Impériale elle-même.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement.

*Monsieur. Votre très-humble &
très-obéissant serviteur.*

(Signé) S. SUMBEL.

Salé, le 21 Février 1781.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 10 Avril.) Malgré la défense faite par le décret de Sa Majesté de l'année passée à tous les armateurs de n'entrer dans notre rivière, que dans le cas de nécessité absolue, il paroît qu'on y fait aujourd'hui très-peu attention, puisqu'il y arrive sous toutes sortes de prétextes beaucoup d'armateurs anglois; & que les cinq suivans s'y trouvent actuellement; savoir, l'Amiral Rodney, le Speedwel l'Hancock, le Brittsch-Hen, & le Spitsire. Ce dernier, parti en Février, y est retourné le 28 Mars, après avoir pris un navire marchand hollandois, la Vrouw Maria, capitaine Ephraïm Ronda, allant de Curaçao à Amsterdam, & l'avoir